

2. DÉCISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DÉLÉGATIONS

☞ **Droit de préemption**: Monsieur RAFFEL n'exerce pas le droit de préemption urbain sur la propriété suivante :

⇒ Maison appartenant à M. SCALVINONI Philippe, 8 rue des Cèdres Bleus

3. TEPCV – Autorisation de demande de subvention

Monsieur RAFFEL explique que l'Etat a lancé un appel à projets intitulé **Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte**. La Communauté d'Agglomération d'Epinal s'est portée candidate et Monsieur HEINRICH, Président, a signé, le 26 Juin 2015, la convention avec la Ministre de l'Environnement, Ségolène ROYAL, permettant ainsi de bénéficier d'un appui financier de 500 000 €.

Aujourd'hui, l'enveloppe financière est de 2M d'euros pour soutenir les projets suivants :

- Gestion du projet de navette électrique à Epinal
- Création de la Maison de l'Habitat et du développement durable dans laquelle seront regroupés l'ALEC, le service Urbanisme de la Communauté d'Agglo, le CAL-PACT, le CAUE, l'AVIAL, les architectes, bureaux d'études et la Maison de l'Environnement et du Développement Durable....
- Aide à la réhabilitation des bâtiments résidentiels privés

Ainsi que :

- Accompagnement des communes
- Aide à la modernisation de l'Eclairage Public
- Aide à la rénovation des bâtiments publics
- Aide au recours aux énergies renouvelables pour les équipements publics
- Défi des écoles à énergies positives

Monsieur RAFFEL explique ensuite l'intention de la Commune de **poursuivre l'amélioration** de son **éclairage public** pour faire des économies de l'ordre de 50%. **106 luminaires** 100w, 110w et 150w vont être ainsi remplacés par des Led jusqu'en 2018, ce qui représente la somme de **90 000 € TTC** environ.

Dans le cadre du TEPCV, Chavelot peut prétendre à une subvention de **27 000 €**, soit **30 %** du coût des travaux. Une demande de subvention doit être transmise à la CAE.

Le Conseil Municipal **autorise** le Maire à déposer un **dossier de demande de subvention**.

Délibération n° 040/2016

**Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte (TEP CV) –
Demande de subvention pour éclairage public (EP)**

Le Maire donne au Conseil Municipal les explications relatives à la convention avec l'Etat dans le cadre de la mise en œuvre du programme « **Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte** ».

Il précise que la modernisation de l'éclairage public permettant une économie d'énergie est éligible à ce programme et que la commune souhaite **poursuivre son action** engagée depuis 4 ans par le remplacement des **luminaires** énergivores par des « **led** ».

Après avoir entendu les diverses explications, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Autorise** le Maire à **solliciter les fonds TEP CV** pour la réalisation des **travaux de modernisation de l'éclairage public** de la commune, par le remplacement de **106 luminaires** sodium haute pression de 100W, 110W et 150 W par des luminaires 50 W à « **led** ».

Le montant estimatif des travaux s'élève à **90 000€ TTC**.

4. MISE EN PLACE DE NOUVEAUX MOYENS DE PAIEMENT

Monsieur RAFFEL explique que de nouveaux moyens de paiement vont prochainement être mis à la disposition des administrés pour régler leurs factures d'eau, de périscolaire, de location de salles, des concessions de cimetièrre et des loyers, par le biais des sites **chavelot.fr** et de la **DGFIP**.

Il sera donc proposé de payer par **carte bancaire sur Internet** (sites de paiement sécurisés) ou au **Secrétariat** via un terminal **carte bancaire sans contact**.

Il est, en revanche, nécessaire d'ouvrir un compte de Dépôt de Fonds au Trésor et de signer les conventions avec la **Direction Générale des Finances Publiques**.

Le Conseil Municipal **autorise le Maire à signer les conventions** à intervenir entre la Commune et la Direction Générale des Finances.

Délibération n° 041/2016

Mise en place de nouveaux moyens de paiement

Le Maire explique à l'Assemblée délibérante que, en parallèle de l'installation du logiciel e.enfance, la commune souhaite donner la possibilité aux administrés de payer leurs factures (eau-périscolaire-extrascolaire- loyers-concessions de cimetière...) par **prélèvement automatique**, par **carte bancaire** et par **Internet (TIPI)**, étant entendu que le paiement en ligne se fera directement sur les sites Chavelot.fr et de la DGFiP. Le paiement pourra également intervenir par le **Terminal de Paiement Electronique (TPE)** (Carte Bancaire) sans contact qui sera mis à la disposition des usagers au secrétariat.

Ces nouveaux moyens de paiement viennent compléter les moyens actuels (chèques-numéraires). Ce nouveau service sera accessible 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24, les transactions étant sécurisées.

En revanche, la Commune aura à sa charge le coût du commissionnement carte bancaire.

Ces moyens de paiement nécessitent **l'ouverture d'un compte Dépôt de Fonds au Trésor**, avec l'accord du Conseil Municipal et la signature de la convention avec la Direction Générale des Finances Publiques (DGFiP).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Note** avec satisfaction le dynamisme de la Commune.
- **Accepte** la mise en place des paiements par Internet et par Carte Bancaire.
- **Décide** de l'ouverture d'un compte **Dépôt de Fonds au Trésor**.
- **Autorise** le Maire à signer les conventions à intervenir entre la Commune de Chavelot et la Direction Générale des Finances Publiques.

5. QUESTIONS DIVERSES

- Inauguration de la déchetterie de Golbey.
- Madame LEMOINE indique que des flyers vont être distribués dans les boîtes aux lettres concernant la MTML, mutuelle intercommunale destinée aux personnes habitant et travaillant sur le canton de Golbey.
- Compte rendu de la journée de citoyenneté: sur 3 jeunes âgés de 18 ans invités à recevoir leur carte d'électeur, aucun n'est venu. Seule une personne s'est excusée.
- La fête populaire a lieu ce Samedi 09 Juillet

La séance est levée à 19 h 00

Délibération n°	n° Actes	Objet
040/2016	7-5-6	Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte 5TEP CV) - Demande de subvention pour éclairage public (EP)
041/2016	7-5-6	Mise en place de nouveaux moyens de paiement

Le Président de séance,
Le Maire,

Paul RAFFEL.

Les membres du Conseil Municipal,

ALLAIN Francis	
BRICE Daniel	
EDEL Mireya	Procuration donnée à Monsieur RAFFEL Paul
FÉRINA Christian	
FORLER Elisabeth	
JACQUOT Mireille	Procuration donnée à Madame FORLER Elisabeth
JACQUOT Nathalie	
KURTZMANN Alexandra	Procuration donnée à Monsieur ALLAIN Francis
LAMBERT Rénaud	
LEMOINE Marie-Line	
MAURICE Daniel	Procuration donnée à Monsieur PRÉVOT Olivier
MAURICE Jennifer	
PRÉVOT Olivier	
THOMAS Claude	